

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1324

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 22

Après le mot :

« date »

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 74 :

« de la séance publique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.